



À Vallet, le 4 janvier 2020

Le collectif *Laisse Béton*, qui rassemble depuis début décembre des citoyens de Vallet et des alentours opposés au projet de la ZAC du Brochet, souhaiterait réagir aux articles parus le 26/12/2019 dans l'Hebdo de Sèvre & Maine.

Premièrement, la « manifestation » évoquée par l'aménageur qui fut relayée entre autres sur une page Facebook de Gilets Jaunes, devait simplement consister à prendre une photo dans le cas – et uniquement dans le cas – où l'on n'aurait pas laissé entrer des membres de l'association *Laissez-nous vivre un peu* (LNVUP). À aucun moment il n'était question d'investir illégalement une propriété privée. La réaction de M. Dabireau est donc d'une disproportion qui prête à sourire. Ce dernier insinue d'ailleurs, dans un propos quasi-diffamatoire, que les opposants au projet seraient « violents ». L'action menée par les Gilets Jaunes à l'Hyper U de Vallet le 11/11/19 s'est pourtant déroulée dans un calme exemplaire (toutes les dispositions avaient été prises en ce sens). Le collectif invite donc M. Dabireau à contacter à nouveau la gendarmerie pour être rassuré sur ce point.

Deuxièmement, cette « manifestation » qui n'en était pas une consistait en une initiative citoyenne qui n'engageait en rien l'association LNVUP, comme il y en avait déjà eu auparavant : ce sont bien des Gilets Jaunes qui ont consacré au projet de ZAC un hors-série de leur journal *L'affreux Jojo* ; ce sont également des Gilets Jaunes, épaulés de militants écologistes, qui ont mené l'action à l'Hyper U de Vallet évoquée supra (aucun membre de LNVUP n'y a participé). L'aménageur va devoir se faire à l'idée : cette association de commerçants ne représente désormais qu'une partie des opposants au projet. Les citoyens commencent à se saisir de la question, ainsi qu'en témoignent les résultats de l'enquête portant sur la modification du SCoT (52 observations défavorables et aucune observation favorable).

Troisièmement, le collectif souligne l'attitude paradoxale de l'aménageur, qui dénonce une « manipulation des chiffres » tout en tenant une conférence de presse à huis clos. Rappelons que, par ailleurs, la Communauté de communes refuse de délivrer des documents relatifs au projet malgré les avis favorables de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Le respect de « l'état de droit » évoqué par M. Dabireau apparaît donc à géométrie variable.

Quatrièmement, concernant cette prétendue « manipulation des chiffres », le collectif se contentera de rappeler que la modification du SCoT prévoit bel et bien d'inscrire 90 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher maximale et 30 000 m<sup>2</sup> de surface de vente maximale. Du reste, M. le Préfet lui-même parle de « création ex-nihilo d'un ensemble commercial » dans son observation pour la modification du SCoT<sup>1</sup>. M. Dabireau insinuerait-il que M. Le Préfet est un manipulateur ?

Cinquièmement, puisqu'il est ici question de transparence, le collectif prévoit d'organiser une réunion d'information le vendredi 7 février 2020, à 20h00, à l'hôtel-restaurant *Clair de Lie* à Vallet. Pour toute demande de renseignement ou pour participer au travail du collectif, nous contacter à : [laissebeton@protonmail.com](mailto:laissebeton@protonmail.com).

Le collectif *Laisse Béton*

---

1 [http://www.vignoble-nantais.eu/fileadmin/SCOT/02\\_SCoT/04\\_EnquetePublique2019/3\\_Avis\\_des\\_personnes\\_publiques/Prefet.pdf](http://www.vignoble-nantais.eu/fileadmin/SCOT/02_SCoT/04_EnquetePublique2019/3_Avis_des_personnes_publiques/Prefet.pdf)